



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

30^e SÉANCE TENUE LE 3 MARS 2008 à 17h

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M. Yvon Boucher, président, conseiller, district de la Rivière-Blanche (n^o 15)

M. André Laframboise, vice-président, conseiller, district de Lucerne (n^o 2)

M. Frank Thérien, conseiller, district d'Aylmer (n^o 1)

M^{me} Linda Giraldeau, productrice agricole

M. Dany Lachaine, producteur agricole

M. Philippe Thompson, producteur agricole

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des commissions et comités

Personnes-ressources :

M^{me} Rachel Laflamme, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Gatineau

M^{me} Nathalie Giguère, chargée de projets

ABSENCES :

Personne-ressource :

M. Jean Lepage, directeur, Service aux entreprises, CLD Gatineau

M^{me} Catherine Marchand, dir. Module de l'urbanisme et du développement durable

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 17 h 30.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est accepté en ajoutant six (6) sujets à l'article varia.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007
4. Signature du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007
6. Date de la prochaine assemblée
7. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture mais de façon complémentaire à l'agriculture, le terrain sis au 422, chemin Proulx, et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale rattachée à une entreprise agricole
8. Suivis des dossiers
9. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécoise – recommandations de la Commission et implication en termes d'aménagement
10. Période de questions des citoyennes et citoyens
11. Varia :
 - a) Fête du musée du 8 juin 2008
 - b) Prix Énard-Séguin
 - c) Club de golf le Sorcier – lettre de l'UPA
 - d) Réglementation municipale – kiosque, signalisation
 - e) Antenne de télécommunications sans fil
 - f) Demande de l'UPA – processus réglementaire
12. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007 est accepté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007

On souligne que le conseil municipal a entériné la recommandation du CCA relative à la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de permettre l'aliénation et le lotissement de la partie sud de la propriété de 86,4 hectares aux fins de permettre l'acquisition et la protection d'une partie d'un alvar de 27 hectares sur la propriété formée de deux parties de lots 24A et 24B, rang 5 du canton de Hull.

6. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance du CCA se tiendra le 7 avril 2008.

7. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture mais de façon complémentaire à l'agriculture, le terrain sis au 422, chemin Proulx et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale rattachée à une entreprise agricole – district de la Rivière-Blanche

R-CCA-2008-03-03 / 01

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture mais de façon complémentaire à l'agriculture, le terrain sis au 422, chemin Proulx et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale rattachée à une entreprise agricole.

ADOPTÉE

8. Suivis des dossiers

On mentionne que le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur une modification du règlement de zonage visant à autoriser l'usage de télécommunications sans fil en vue de permettre à la compagnie Rogers d'installer deux antennes de télécommunications sans fil. On rappelle que le CCA avait refusé les 7 mai et 10 septembre 2007, d'appuyer cette demande.

On explique que le dossier relatif à la demande formulée par les propriétaires de « La Chevalière de Gatineau » sise au 143, chemin Blanchette est présentement en cours d'analyse et sera présenté à nouveau au CCA lors d'une prochaine séance.

9. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécoise – recommandations de la Commission et implication en terme d'aménagement

On présente un résumé du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécoise (CAAAQ) en insistant, entre autres, sur :

- Le rappel du mandat de la CAAAQ;
- Les constats identifiés par la CAAAQ;
- Les facteurs, selon la CAAAQ, qui exerceront une influence sur l'avenir;
- Les attributs de l'agriculture de demain;
- Les volets de l'agriculture et de l'agroalimentaire (transformation, formation, recherche et innovation, environnement, alimentation, protection et développement du territoire, gouvernance);
- Les recommandations jugées pertinentes pour la Ville de Gatineau.

On suggère que ce résumé soit présenté aux membres du conseil municipal.

10. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucune citoyenne et aucun citoyen n'est présent à la période de question.

11. Varia :

a) Fête du musée du 8 juin 2008

On mentionne qu'un comité organisateur a été formé en vue de souligner le 20^{ième} anniversaire du Musée de l'Auberge Symmes et le 30^{ième} anniversaire du Club des mycologues de l'Outaouais. La Ville de Gatineau sera invité à participer et contribuer à cette fête.

b) Prix Énard-Séguin

On souligne que les prix Énard-Séguin 2008 ont été remis aux récipiendaires lors de la soirée du 23 février 2008.

On suggère qu'une lettre de félicitations soit préparée et transmise à tous les récipiendaires.

Départ de M^{me} Linda Giraldeau.

c) Club de golf le Sorcier – lettre de l'UPA

On informe les membres du CCA que l'UPA a réaffirmé, par écrit, sa position relative aux conditions d'exploitation du Club de golf Le Sorcier.

On rappelle que lorsque le propriétaire du Club de golf a reçu les autorisations lui permettant d'exploiter un terrain de golf, seul le Club house devait être à l'intérieur de l'aire protégée. On mentionne que maintenant c'est tout le terrain de golf qui est inclus dans une aire protégée ce qui aura pour effet de limiter l'exploitation agricole autour de ce terrain.

d) Réglementation municipale – kiosque, signalisation

On suggère qu'une présentation sur la réglementation de la Ville de Gatineau, relative à la vente de produits agricoles et à l'affichage commercial directionnel soit réalisée lors de la prochaine séance.

On souhaite que, s'il y a lieu, cette réglementation puisse être révisée afin que les producteurs agricoles exerçant leurs activités sur le territoire de la Ville de Gatineau soient autorisés à installer des enseignes commerciales directionnelles et des kiosques pour la vente de produits agricoles sur le terrain du producteur agricole ou ailleurs.

Départ de M^{me} Rachel Laflamme.

e) Antenne de télécommunications sans fil

On évoque brièvement la problématique soulevée par la demande d'autorisation formulée par la compagnie Rogers d'installer deux antennes de télécommunications sans fil dans la zone agricole du secteur d'Aylmer.

On rappelle également les rôles et les mandats des comités consultatifs agricoles et d'urbanisme.

Enfin, on explique qu'une décision sera rendue par le conseil municipal.

f) Demande de l'UPA – processus réglementaire

À la suite d'une question on donne quelques explications sur le processus réglementaire et légal, participation de l'UPA notamment, relatif aux demandes d'autorisation, d'exclusion ou d'inclusion produite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 55.